

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 mars 2017

OBJET

**01 – VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017
SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2017 / ANNEXE 01**

N° 2017-03-01
NOMENCLATURE : 7.1.1.

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le trois mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Yvon LERAT, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD

Pouvoirs : 6

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Alain ROYER
Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON
Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BALNCHARD
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Nombre de membres :

en exercice..... 29
présents..... 23
ayant un pouvoir... 06
votants..... 29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015-art 107 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations générales du budget (DOB), accompagné d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce rapport comporte les informations suivantes :

1° les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières avec la communauté de communes Erdre-et-Gesvres.

2° la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, à travers des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP).

3° des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, ainsi qu'une vision pluriannuelle de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal ont été destinataires, préalablement à la séance, du rapport d'orientation budgétaire tel qu'annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 voix POUR et 6 voix CONTRE, décide :

- D'EMETTRE un avis favorable sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.

Pour extrait conforme,

Le 13 mars 2017,

**Maire,
Alain ROYER**

